

Commune de LAILLY EN VAL
PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 31 mars 2025

Nombre de conseillers : 23

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 12 mars 2025

Date d'affichage : 12 mars 2025

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme J. BEAUJOUAN, Mme D. BERRY, Mme N. BOUCHAND, M. D. CANET, Mme S. CLOIX, M. D. DANGE, Mme E. FOSSIER, M. S. GAULTIER, M. M. GRIVEAU, Mme A. GROSJEAN, M. Y. LEGOUT, M. B. LETAT, Mme M. MACEDO, Mme A. MAURIZI PALAIS, M. S. MENEAU, M. J-N. MILCENT, Mme G. RAVI, M. A. THOREAU (arrivé à 19h20), Mme K. TURBAN, M. H. VESSIERE.

Procuration(s) :

Mme A. LAMBOUL a donné procuration à M. D. CANET,

Mme M-P. LACOSTE a donné procuration à M. Ph. GAUDRY.

Absent(s) : aucun

Président : M. Ph. GAUDRY

Secrétaire de séance : M. D. DANGE

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025
2. Cylindres des salles (complément Lisotte, Val Sologne, St Sulpice et musique)
3. Achat matériel de cantine
4. Changement tarifs pêche
5. Taux de fiscalité directe
6. Echange de Chemin ZAC des Gardoirs
7. Emprunt rénovation gymnase
8. Budget Régie transport
 - a. Compte de gestion 2024
 - b. Compte administratif 2024
 - c. Affectation des résultats
 - d. Budget Primitif 2025
9. Budget Principal de la Commune
 - a. Compte de gestion 2024
 - b. Compte administratif 2024
 - c. Affectation des résultats
 - d. Budget Primitif 2025
10. Questions diverses
11. Questions des membres

1. Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance du 20 janvier dernier.

Aucune observation n'est faite. Le procès-verbal est donc adopté par les membres présents.

2. Cylindres des salles (complément Lisotte, Val Sologne, St Sulpice et musique)

Monsieur le Maire informe que des cylindres programmables doivent être installés pour l'ensemble des salles communales. Un complément doit être fait pour la salle de la Lisotte. Pour les salles Val Sologne, Saint Sulpice et Musique, ce sont l'installation de nouveaux cylindres.

Afin d'harmoniser la gestion des programmations, des devis ont été sollicités chez le même fournisseur.

Délibération n° 2503_06

Objet : Cylindres programmables pour salles communales

Considérant la salle de la Lisotte qui a déjà été équipée avec ce système de cylindres programmables ainsi que les clés afférentes, et pour laquelle un complément est nécessaire,

Considérant la nécessité d'équiper les salles avec le même système d'ouverture afin d'harmoniser les bâtiments communaux,

Considérant les offres reçues et l'analyse de celles-ci,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et

Par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE

De valider les offres du fournisseur FOUSSIER, pour :

- Salle de la Lisotte : 409.91 € TTC et 39.31 € TTC
- Salle Val Sologne : 862.00 € TTC
- Salles Saint Sulpice et de musique : 1 342.08 € TTC

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces offres et tout document afférent.

3. Achat matériel de cantine

Monsieur le Maire informe que divers matériels de restauration scolaire sont à changer, notamment l'armoire frigorifique, qui a 35 ans et qu'il est nécessaire de la remplacer. Il est mentionné également des chariots de pré-imprégnation qui ont l'avantage d'utiliser moins de produits d'entretien et permet une meilleure posture aux agents utilisateurs.

Plusieurs devis ont été sollicités et analysés en commission travaux.

Délibération n° 2503_07

Objet : Matériels de restauration scolaire et entretien

Considérant les équipements de restauration scolaire vieillissant, et d'entretien des bâtiments,

Considérant la nécessité de renouveler ces équipements,

Considérant les offres reçues et l'analyse de celles-ci,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et
Par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
DÉCIDE

De valider l'offre du fournisseur EDCP, pour :

- Armoire frigo : 3 688.64 € TTC

De valider les offres du fournisseur FICHOT, pour :

- Aspirateurs : 484.54 € TTC
- Autolaveuse : 5 100.00 € TTC
- Chariots pré-imprégnation : 5 783.52 € TTC

De valider l'offre du fournisseur HENRI JULIEN, pour :

- Chariots de service : 800.40 € TTC

De valider l'offre du fournisseur BOULANGER, pour :

- Congélateur : 399.00 € TTC

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces offres et tout document afférent.

4. Changement tarifs pêche

Monsieur le Maire informe que les tarifs actuels sont de 3.50 € pour une ligne et 5.50 € pour deux lignes. Du fait d'une augmentation des tarifs du poisson, il est proposé d'augmenter les tarifs de 0.50 €.

Monsieur DANGE demande à partir de quand sera effectif ces nouveaux tarifs.

Monsieur le Maire informe que cela sera pris en compte à partir de nouveaux carnets de tickets.

Délibération n° 2503_08

Objet : Tarifs pêche 2025

Considérant la délibération n° 2412-83 du 02 décembre 2024, instaurant les tarifs 2025,
Considérant l'augmentation du prix d'achat des poissons,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et
Par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
DÉCIDE

De valider le changement de tarifs des tickets pêche comme suit :

- Ticket jaune : 6.00 € à compter du numéro 40601 et suivants ;
- Ticket vert : 4.00 € à compter du numéro 22051 et suivants.

Le point 5 – Taux de fiscalités sera vu après le point 8 – budget de la commune

6. Echange de Chemin – ZAC des Gardoirs

Monsieur le Maire informe que le projet d'échange de parcelles a été mis en consultation en mairie à partir du 24 février jusqu'au 26 mars 2025. Aucune remarque n'a été mentionnée.

Ce projet avait déjà été évoqué lors du conseil municipal précédent et au vu de cette consultation, il faut maintenant prendre une décision.

Monsieur CANET, qui a procuration de Madame LAMBOUL, fait part d'une question en son nom, à savoir quelle est la différence de surface entre cet échange. Monsieur le Maire informe qu'il n'y en a aucune, c'est à l'identique.

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEGOUT de sortir de la salle avant de pouvoir passer au vote.

Délibération n° 2503_09

Objet : Echange de Chemin – ZAC des Gardoirs

Considérant la délibération n° 2501_04 du 20 janvier 2025, portant autorisation a lancé une consultation sur le principe d'échange des parcelles, lot C1 (ZB 132 et ZB 133), lot C2 (ZB 72), lot C3 (ZB 269, ZB 271 et ZB 277), propriétés de la Société LBVL contre les parcelles communales lot A1 (AP n° CRp) et lot A2 (ZB n° CRp) ;
Considérant le cahier de concertation mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie, pendant la période du 24 février 2025 au 26 mars 2025, sur lequel, aucune observation n'a été mentionnée,
Considérant le retrait de vote de Monsieur Yannick LEGOUT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et

Par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE

De valider l'échange des parcelles, lot C1 (ZB 132 et ZB 133), lot C2 (ZB 72), lot C3 (ZB 269, ZB 271 et ZB 277), propriétés de la Société LBVL contre les parcelles communales lot A1 (AP n° CRp) et lot A2 (ZB n° CRp),
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cet échange.

7. Emprunt rénovation gymnase

Monsieur le Maire informe que la commission Finances s'est réunie pour étudier un prêt de 500 000.00 € sur une durée de 20 ans, pour les travaux de réhabilitation du gymnase.

Monsieur le Maire informe les membres des taux proposés par les différents organismes de prêt, à savoir :

- Caisse d'Epargne : 3.75 % taux fixe
- Crédit Agricole : 3.21 % taux fixe
- Crédit Mutuel : 3.50 % taux fixe
- La Banque des Territoires : 3.52 % taux fixe
- AFL (Agence France Locale) : banque coopérative : 3.73 % taux fixe

La commission Finances a décidé de valider l'offre du Crédit Agricole au taux fixe de 3.21 %. Une baisse de 0.2 points a été faite par le Crédit Agricole, depuis la commission finances, du fait que les travaux utiliseront des matériaux biosourcés, ainsi que le chauffage qui émanera de la chaufferie bois.

Délibération n° 2503_10

Objet : Emprunt pour travaux de réhabilitation du gymnase

Considérant les travaux du gymnase et le coût actuel estimé à 2 152 620.00 € TTC,
Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt afin de financer les travaux, sans fragiliser le budget de la commune,

Considérant les offres reçues et l'analyse de celles-ci,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et
Par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
DECIDE

De valider l'offre de prêt moyen terme taux fixe échéances constantes cotation Gissler 1A suivante, auprès du Crédit Agricole Centre Loire :

- Montant emprunté : 500 000.00 €
- Taux fixe : 3.21 %
- Durée : 20 ans
- Frais de dossier : 0.10 %
- Périodicité : trimestrielle
- Echéances : constantes en capital

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette offre et tout document afférent.

8. Budget Régie Transport

a. Compte de gestion 2024

Monsieur le Maire présente les résultats du compte de gestion du service de gestion comptable de Meung-sur-Loire, du budget de la Régie Transport.

Délibération : n° 2503_11
Objet : Budget Régie Transport – Compte de gestion 2024

Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif 2024 et au compte de gestion 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et
par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention
DÉCIDE

D'approuver le compte de gestion 2024 du budget de la Régie Transport.

b. Compte administratif 2024

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2024, faisant apparaître un déficit de fonctionnement de 20 694.47 €, et un excédent d'investissement de 47 788.57 €, puis laisse la parole à Monsieur VESSIERE, doyen d'âge, pour procéder au vote.

Délibération n° 2503_12
Objet : Budget Régie Transport – compte administratif 2025

Après présentation du compte administratif du budget Régie Transport, et examen de ce compte administratif, en l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Henri VESSIERE, doyen d'âge,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et
par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention,
DECIDE

D'APPROUVER le compte administratif 2024 du budget Régie Transport, après reprise des résultats antérieurs qui se traduit par :

- Un déficit de fonctionnement de 20 694.47 €,
- Un excédent d'investissement de 47 788.57 €.

c. Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose les affectations de résultat au conseil municipal, suivant l'approbation du compte administratif.

Délibération n° 2503_13

Objet : Budget Régie Transport – affectation des résultats 2024

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le compte administratif de l'exercice 2024 établissant un déficit de fonctionnement cumulé de 20 694.47 €, et un excédent d'investissement de 47 788.57 €,
Considérant la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et
par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DECIDE

D'AFFECTER LES RESULTATS du budget Régie Transport comme suit :

- A l'article 002 (dépenses de fonctionnement) un montant de 20 694.47 €,
- A l'article 001 (recettes d'investissement) un montant de 47 788.57 €.

d. Budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2025, qui a été analysé par la commission finances.

Délibération n° 2503_14

Objet : Budget Primitif Régie Transport 2025

Considérant le projet de budget 2025 de la Régie Transport proposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et
par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DECIDE

D'APPROUVER CHAPITRE PAR CHAPITRE le budget primitif de la Régie Transport 2025, qui s'équilibre, après reprise des résultats :

- En fonctionnement à 32 453.59 €
- En investissement à 47 788.57 €

9. Budget Principal de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget de la commune.

a. Compte de gestion

Monsieur le Maire présente les résultats du compte de gestion émanant du service de gestion comptable de Meung-sur-Loire.

Délibération n° 2503_15

Objet : Budget Commune – Compte de gestion 2024

Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif 2024 et au compte de gestion 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et

Par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DÉCIDE

D'approuver le compte de gestion 2024 du budget de la commune.

b. Compte administratif 2024

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2024 du budget de la commune, chapitre par chapitre, puis laisse la parole à Monsieur VESSIERE, doyen d'âge, pour procéder au vote.

Délibération n° 2503_16

Objet : Budget Commune – Compte administratif 2024

Après présentation du compte administratif 2024 du budget de la commune, et examen de ce dernier, en l'absence de Monsieur le Maire, et sous la présidence de Monsieur Henri VESSIERE, doyen d'âge,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et

par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DÉCIDE

D'APPROUVER le compte administratif 2024 du budget de la Commune, après reprise des résultats antérieurs qui se traduit par :

- Un excédent de fonctionnement de 911 846.74 €
- Un excédent d'investissement de 646 867.25 €

c. Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose les résultats d'affectation au conseil municipal, suivant l'approbation du compte administratif.

Délibération n° 2503_17

Objet : Budget Commune – affectation des résultats 2024

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2024 établissant un excédent de fonctionnement cumulé de 911 846.74 € et un excédent d'investissement de 646 867.25 €,
Considérant la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion,
Considérant les échanges d'affectation à définir,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et
par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention
DECIDE

D'AFFECTER LES RESULTATS du budget de la Commune comme suit :

- A l'article 002 (recettes de fonctionnement) un montant de 361 846.74 €
- A l'article 1068 (recettes d'investissement) un montant de 550 000.00 €
- A l'article 001 (recettes d'investissement) un montant de 646 867.25 €

Arrivée de Monsieur THOREAU (19h20)

d. Budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente le projet de budget de la commune pour 2025. Monsieur le Maire fait lecture des différents chapitres, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Madame GROSJEAN fait part de plusieurs observations, notamment sur les travaux envisagés sur la piste cyclable et du montant prévus de 120 000.00 €. Ce montant lui paraît sous-estimés par rapport à la longueur et par rapport à celles qui ont déjà été réalisées. En effet, sur la note de synthèse a été mentionné qu'elle serait faite entre le Chemin du Clos de la Cave et rue de la Mairie.

Madame MACEDO précise qu'idéalement ce serait jusqu'à la Croix de Mission, rue de la Mairie, soit une longueur d'environ 650 mètres.

Monsieur le Maire précise que ce montant a été inscrit afin de pouvoir effectuer des travaux sans faire d'appel d'offre. La longueur des travaux de la piste seront donc fait en fonction du montant disponible.

Monsieur le Maire précise également que l'inconvénient qu'il va y avoir sur cette portion, est le trottoir. Madame MACEDO informe que la semaine dernière, avec Monsieur CANET, ils ont rencontré Monsieur RENARD, du Département, qui a proposé des solutions, notamment pour le stationnement qui pourra être réalisé ou non à certains endroits.

Madame GROSJEAN pose également une question quant à la vidéoprotection, à savoir notamment le nombre de caméra qui avaient déjà été installées l'année dernière et les prochaines.

Madame FOSSIER informe qu'il y a eu l'installation de 4 caméras en 2024.

Madame FOSSIER informe également qu'ils sont en train d'étudier pour l'installation au carrefour de la Croix Blanche (car une seule actuellement route de Beaugency, contre 4 en tout sur le projet initial), ainsi que reprendre celles installées à la Salle de la Lisotte, qui actuellement sont sur un serveur indépendant mais qui ne fonctionne plus, et prévoir l'installation sur le serveur actuel en mairie.

Monsieur MENEAU demande s'il sera nécessaire d'un nouvel écran pour consulter les caméras, et Madame FOSSIER informe que ce n'est pas nécessaire car toutes les caméras peuvent être consultées sur un même écran partagé.

Monsieur MENEAU demande également s'il y a un enregistrement. Madame FOSSIER répond positivement et sur une durée de 30 jours.

Madame GROSJEAN interroge également sur le terrain de pétanque et le pont de Vézenne.

Monsieur le Maire informe que pour le pont de Vézenne, il s'agit d'un sinistre qui date de l'année dernière, qui avait été endommagé par un grumier, et qui a été compliqué à être indemnisé. Le coût des travaux s'élève à 5 000.00 €.

Pour le terrain de pétanque, Monsieur le Maire informe qu'il est envisagé de réaliser 6 terrains de pétanque, sur la partie enherbée, située entre l'aire de camping-car, le terrain de pétanque actuel et le chemin menant à l'étang. Monsieur le Maire informe que l'association de pétanque souhaite la réalisation de 50 terrains de pétanque, pour un coût évalué à 50 000.00 €, et qu'il a été évoqué la possibilité d'en réaliser seulement 6. Lors d'une compétition, ils étaient 113 équipes et qu'il était difficile de les répartir.

Madame GROSJEAN fait part que dans certaines disciplines, faute de place, il n'est pas organisé de telles rencontres.

Monsieur DANGE et Monsieur MENEAU précisent qu'aucun devis n'a été présenté et que rien n'a été voté à ce jour.

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'une simple provision de 20 000.00 €.

Monsieur GAULTIER demande si la prévision, dans les dépenses d'investissement, correspond bien aux parts sociales pour l'approvisionnement des plaquettes bois pour la chaufferie.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement il s'agit bien de l'acquisition des deux parts sociales afin d'adhérer à la Société Coopérative qui livre les plaquettes bois, qui a permis de bénéficier de tarif moindre.

Monsieur le Maire fait part des autres documents du budget présentant notamment les subventions sollicitées ainsi que l'état de la dette. Le remboursement de l'emprunt, pour les travaux de réhabilitation, commencera en 2026.

Madame GROSJEAN demande ce qui se passera si les subventions sollicitées sont moindres. Monsieur le Maire informe que l'emprunt qui a été réalisé, permet justement de prendre des précautions, afin de ne pas fragiliser le budget et permettra à la prochaine équipe municipale d'avoir une souplesse dans le budget.

Après échanges, Monsieur le Maire propose de passer au vote du budget 2025 de la commune.

Délibération n° 2503_18 Objet : Budget Primitif Commune 2025

Considérant le projet de budget proposé,

Considérant les différentes observations sur ce projet de budget,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et

Par 19 voix pour, 3 voix contre (A. GROSJEAN, G. RAVI, S. GAULTIER) et 1 abstention (D. DANGE)

DECIDE

D'APPROUVER CHAPITRE PAR CHAPITRE le budget primitif 2025 de la Commune, qui s'équilibre :

- En fonctionnement à 2 880 600.74 €
- En investissement à 2 207 402.85 €

5. Taux de fiscalité directe

Monsieur le Maire précise aux membres, que pour le taux de Foncier Bâti, il y a lieu d'ajouter le taux départemental de 2020 (de 18.56 %), à celui de la commune qui est de 36.66 %, soit un total de 55.22%. L'ensemble des taux proposé pour 2025 est identique à 2024.

Délibération n° 2503_19

Objet : Budget primitif Commune 2025 – Taux d'imposition 2025

Considérant que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité locale,

Considérant qu'à compter de 2023, le taux TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies à 1636 B sexies et 1639 A du Code Général des Impôts,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE

De maintenir pour l'année 2025, les taux d'imposition suivants :

- Foncier bâti : 36.66 %
- Foncier non bâti : 54.58 %
- Taxe habitation : 10.89 %

De notifier cette décision aux services préfectoraux,

De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

9. Questions diverses

Date du prochain conseil municipal : lundi 19 mai

Subvention Agence Nationale du Sport

Monsieur le Maire informe les membres présents, de la réception ce matin, d'un mail de la CCTVL, faisant mention de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du gymnase, pour lequel il est nécessaire de prendre une délibération.

Délibération n° 2503_20

Objet : Subvention de l'Agence Nationale du Sport - Gymnase

Considérant les travaux de réhabilitation du gymnase dont le montant estimatif s'élève à 2 152 620.00 € TTC, Considérant la subvention de l'Agence Nationale du Sport, pouvant être accordée dans le cadre du Plan 5000 équipements Génération 2024 (2024-2026), qui s'inscrit en soutien des politiques publiques destinées à développer les activités physiques et sportives en direction des jeunes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

D'approuver le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, pour les travaux de réhabilitation du gymnase, dont le coût prévisionnel s'élève à 2 152 620.00 € TTC,

De solliciter une subvention pour ce projet,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Etude de sol – pont et passerelle de l'étang

Monsieur le Maire informe également de la réception de deux devis pour la réalisation d'une étude de sol, avant de pouvoir réaliser les travaux sur les pont et passerelle de l'étang communal. Une première offre s'élève à 3 000.00 € TTC et la seconde à 3 960.00 € TTC.

Délibération n° 2503_21

Objet : Etude de sol – pont et passerelle de l'étang communal

Considérant les travaux des pont et passerelle de l'étang communal, qui ont été validés par délibérations n° 2409_62, n° 2409_63 et n° 2409_64 en date du 16 septembre 2024,
Considérant la nécessité de réaliser une étude de sol de type G2 phase AVP préalable aux travaux, afin de s'assurer de la solidité du terrain,
Considérant les devis reçus,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

De valider l'offre d'étude de sol de type G2 phase AVP du Cabinet SIAL, pour un montant de 3 000.00 € TTC,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Guinguette à l'étang

Monsieur le Maire fait part d'une demande pour la mise en place d'une guinguette au bord de l'étang, dans la partie au fond, où le fauchage n'est pas réalisé.

Monsieur le Maire précise que l'habitation la plus proche sera l'Herbage, située à environ 400 m. Cette guinguette fermera à minuit, afin de limiter le bruit, et ne pas avoir une clientèle « d'après minuit ». Elle serait située loin de l'aire de camping-car.

Cette demande n'est pas accordée à ce jour.

Le fonctionnement de cette guinguette serait du 15 avril au 15 octobre et serait totalement autonome, tant en matière d'électricité, de toilette sèche. Elle ne serait pas ouverte tous les jours.

Monsieur le Maire précise également qu'il pourrait être demandé une redevance de 500 € pour 6 mois, du fait qu'il est instauré une redevance de 1 000 € par an, pour le local OKOU.

Monsieur GRIVEAU interroge quant aux pêcheurs à l'étang, qui seront à proximité. Monsieur le Maire informe que les horaires ne seront pas les mêmes et que le soir les pêcheurs ne seront plus présents.

Monsieur MENEAU interroge si une étude de marché a été réalisée pour savoir si cette installation va être rentable ou non.

Monsieur le Maire informe que la personne qui souhaite faire cette installation a fait un business plan, qu'elle a présenté à sa banque.

Monsieur CANET demande où vont se garer les personnes qui viendront à cette guinguette. Monsieur le Maire informe qu'ils iront dans le chemin d'accès au stand de tir et à la station d'épuration.

Monsieur le Maire précise qu'il a informé la personne qu'il serait plus judicieux de s'installer à Beaugency, en bord de Loire plutôt qu'à l'étang de Lailly en Val.

Monsieur GAULTIER demande s'il s'agit d'une installation type tente. Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'une remorque.

Madame GROSJEAN demande si l'ouverture ne serait que le week-end. Monsieur le Maire précise que pour les mois d'avril et mai, ce serait les week-ends avec les ponts et qu'à partir du 15 juin ce serait un peu plus que le week-end.

Madame GROSJEAN informe qu'il serait judicieux de demander l'avis aux riverains, avec peut-être des nuisances sonores, un afflux de personne et de voiture, cela peut être un problème.

Monsieur le Maire informe qu'il prendra contact avec les riverains de l'Herbage, rue de la Mairie et rue de la Fontaine.

Monsieur LEGOUT demande s'il est possible que cette personne vienne présenter son projet en conseil municipal. Il précise également qu'il existe peut-être une limite sonore réglementaire pour ce type d'installation.

Monsieur le Maire propose aux membres que ce projet soit présenté lors du prochain conseil le 19 mai prochain. Les membres sont d'accord pour cette présentation.

Monsieur DANGE met en avant la problématique de dépôt d'ordures dans le chemin menant à la station d'épuration et le risque d'avoir une augmentation des détritiques.

Borne électrique

Monsieur le Maire informe que suite à une réunion, une entreprise propose l'installation de borne électrique sur la commune. Il est précisé que pour les communes de plus de 3 000 habitants, cette installation et le fonctionnement sont gratuits.

Monsieur MENEAU demande à quel endroit elles seraient mises en place. Monsieur le Maire précise que cela serait au niveau du parking du gymnase. Monsieur MENEAU demande si le parking du cimetière ne serait pas plus adapté.

Monsieur le Maire ne connaît pas les conditions pour l'arrivée d'électricité, mais précise qu'il n'y aurait aucun frais pour la commune. L'ensemble des frais et des coûts d'électricité sont pris en charge par l'entreprise.

Monsieur LEGOUT et Madame BEAUJOUAN précisent que ce type d'installation de borne électrique sont principalement au bénéfice des gens de passages. Le même type de borne ont été installées sur la route de Jouy-le-Potier vers Olivet.

Monsieur LEGOUT propose l'emplacement du trottoir en face l'ancienne usine MORIN.

Madame GROSJEAN signale qu'à cet endroit, il avait été évoqué le passage de la piste cyclable, du fait de la largeur, plutôt que devant la pharmacie.

Monsieur le Maire précise que cette piste cyclable ne sera pas gérée par ce conseil municipal actuel mais il faut prévoir à long terme.

10. Questions des membres

Foodtruck

Madame MACEDO informe de l'installation d'un foodtruck « Saveur Street » à partir de jeudi prochain, au parking du cimetière, où sera vendus des tacos, burgers et poulet grillé.

Boulangerie

Monsieur GAULTIER demande s'il y a des informations quant au devenir de la boulangerie, et notamment si des offres ont été faites pour la reprise du site.

Monsieur le Maire informe qu'aucune offre n'a été retenue sur les 3 qui ont été faites, car trop basses. A ce jour, une personne est susceptible de reprendre mais sans plus d'information.

Entretien des voiries

Monsieur GRIVEAU demande si des dates d'interventions sont connues pour la remise en état des routes qui ont été endommagées.

Monsieur le Maire informe que pour la route de Monçay, ce sera mis à l'ordre du jour du conseil du 19 mai, ainsi que pour la route des Essaveurs, avec la condition d'avoir des devis de remise en état. Les travaux seront donc effectués après le conseil du 19 mai.

Madame GROSJEAN fait part du fait que ce soit la commune qui supporte les travaux de remise en état. Monsieur le Maire informe que la réponse du Conseil Départemental a été négative tout de suite à sa demande, du fait que l'entretien des routes sont les départementales et non les communales.

Monsieur le Maire a sollicité la Fondation Beauval, afin d'apporter un soutien financier, et reprendra contact avec eux.

Monsieur CANET précise que la Fondation Beauval n'est pas responsable de la dégradation de la route de Monçay, car une déviation a été mise en place, et le problème vient du fait que ce sont les gens qui n'ont pas respectés la déviation.

Monsieur GRIVEAU précise que pour la route des Essaveurs, une partie appartient à la commune de Beaugency, et qu'ils pourraient être sollicité pour la remise en état de la voirie. Il précise également, que la déviation qui avait été mise en place, était pour faire des travaux sur leur commune et de ce fait, il pourrait remettre en état cette route.

Monsieur le Maire informe qu'il prendra contact avec eux pour les solliciter.

Chemin de l'EHPAD

Monsieur DANGE demande si la mise en place d'un chemin pour l'EHPAD sera vu au prochain conseil. Monsieur le Maire informe qu'effectivement ce point sera vu lors du conseil du mois de mai.

Monsieur le Maire précise que ce chemin sera réalisé pour accéder de l'EHPAD vers la Lisotte, afin de faciliter la circulation des personnes.

Ralentisseur rue de Monçay

Madame GROSJEAN demande ce qui sera fait sur cette portion de rue au niveau de l'EHPAD.

Monsieur le Maire informe qu'en terme de prévention, il pourrait être installé des bandes rugueuses à la place d'un dos d'âne.

Monsieur MILCENT précise qu'il faut penser à ceux qui emprunte cette rue plusieurs fois par jour, et qui peuvent abîmés les suspensions des voitures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 20 h.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
 - Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :
- avec les observations suivantes :

Le Maire,
M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme J. BEAUJOUAN	Mme D. BERRY	Mme N. BOUCHAND	M. D. CANET
Mme S. CLOIX	M. D. DANGE	Mme E. FOSSIER	M. S. GAULTIER
M. M. GRIVEAU	Mme A. GROSJEAN	Mme M-P. LACOSTE A donné procuration à M. Ph. GAUDRY	Mme A. LAMBOUL A donné procuration à M. D. CANET
M.Y. LEGOUT	M. B. LETAT	Mme M. MACEDO	Mme A. MAURIZI-PALAIS
M. S. MENEAU	M. J-N. MILCENT	Mme G. RAVI	M. A. THOREAU
Mme K. TURBAN	M. H. VESSIERE		

Procuration(s) :

Mme A. LAMBOUL a donné procuration à M. D. CANET
Mme M-P. a donné procuration à M. Ph. GAUDRY